

Plan d'action pour l'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) au Canada

Isotrie fausse-médéole



2011



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Référence recommandée :

Environnement Canada. 2011. Plan d'action pour l'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) au Canada, Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, iii + 12 p.

Pour télécharger le présent plan d'action ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril (www.registrelep.gc.ca).

Illustration de la couverture : Glen D. Martin

Also available in English under the title:

"Action Plan for the Small Whorled Pogonia (*Isotria medeoloides*) in Canada"

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2011.
Tous droits réservés.

ISBN 978-1-100-96905-3

N° de catalogue [En3-4/100-2011F-PDF](#)

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

PRÉFACE

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés d'ici cinq ans. En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril (1996), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection effective des espèces en péril partout au Canada.

En vertu de la LEP, un plan d'action fournit la planification détaillée du rétablissement qui appuie l'orientation stratégique énoncée dans le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition établis dans le programme de rétablissement, notamment les mesures à prendre pour s'attaquer aux menaces et surveiller le rétablissement de l'espèce, de même que les mesures visant à protéger l'habitat essentiel. Les répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan doivent également être évaluées. D'autres plans d'action propres au projet peuvent être créés pour une espèce et viser d'autres secteurs de la mise en œuvre du rétablissement.

Le ministre de l'Environnement est le ministre compétent pour le rétablissement de l'isotrie fausse-médéole et a élaboré ce plan d'action pour mettre en œuvre le programme de rétablissement, conformément à l'article 49 de la LEP. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

La réussite du rétablissement de cette espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des recommandations et des mesures formulées dans le présent plan d'action. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement Canada ou sur toute autre compétence. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont invités à appuyer et à mettre en œuvre ce plan d'action pour le bien de l'isotrie fausse-médéole et de l'ensemble de la société canadienne.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et des organisations participantes.

REMERCIEMENTS

Merci à Talena Kraus, qui a préparé les ébauches précédentes de ce plan d'action. Nous tenons également à remercier l'équipe de rétablissement de l'isotrie fausse-médéole, qui a apporté des données relativement aux mesures et aux échéanciers. Les personnes et les organisations suivantes ont également facilité l'élaboration du présent document : Rachel deCatanzaro, Manon Dubé, Wendy Dunford, Lesley Dunn, Krista Holmes, Angela McConnell, Tanys Uhmman et Kari Van Allen (Environnement Canada), Rhonda Donley, Kate Lillicrap, Eric Snyder et Bree Walpole (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario), MMM Group Limited et l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish.

SOMMAIRE

L'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) est une petite orchidée qui est rare dans la plus grande partie de son aire de répartition, qui comprend des régions de l'est de l'Amérique du Nord. Au Canada, on a enregistré une seule occurrence dans le sud-ouest de l'Ontario, dans le marécage Calton près d'Aylmer, en Ontario. L'isotrie fausse-médéole a été inscrite comme espèce en voie de disparition au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* en 2003. Bien qu'il existe des inconnues concernant cette espèce, conformément au principe de précaution, un programme de rétablissement a été élaboré en vertu du paragraphe 41(1) de la LEP, comme cela est fait lorsque le rétablissement est jugé réalisable. Ce plan d'action décrit les étapes nécessaires pour atteindre les objectifs détaillés qui figurent dans le programme de rétablissement.

Ce plan d'action résulte du *Programme de rétablissement de l'isotrie fausse-médéole (Isotria medeoloides) au Canada* (McConnell, 2007). Le but à long terme (de 2006 à 2026) exposé dans le programme de rétablissement consiste à assurer la persistance et la viabilité de la seule population de cette espèce au Canada. Ce plan d'action aborde les objectifs de première priorité définis dans le programme de rétablissement. Ces objectifs de première priorité sont définis comme urgents ou nécessaires dans le tableau 3 de ce document. En outre, la protection de l'habitat (déterminée comme étant bénéfique dans le programme de rétablissement) est désormais considérée nécessaire et elle est abordée dans le cadre de ce plan d'action.

L'habitat essentiel de cette espèce est désigné, dans la mesure du possible, dans le cadre de ce plan d'action.

Les mesures à prendre afin de faire le suivi du rétablissement de l'espèce et de sa viabilité à long terme, et d'atteindre les objectifs du programme de rétablissement, sont présentées dans ce document, et comprennent des mesures de protection, d'évaluation et de suivi de la population, de sensibilisation et de communication, ainsi que de remise en état de l'habitat et/ou de rétablissement de la population. Des échéances sont précisées pour chaque mesure.

L'ensemble des répercussions socioéconomiques pour le rétablissement de cette espèce devrait être mineur.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	i
REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
1. SYNOPSIS DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT ET MISE À JOUR	1
1.1 Programme de rétablissement associé	1
1.2 Évaluation de l'espèce par le COSEPAC	1
1.3 Description de l'espèce	1
1.4 Populations et répartition	2
1.5 Menaces	2
1.6 Buts et objectifs pour l'isotrie fausse-médéole	3
1.6.1 But	3
1.6.2 Objectifs du rétablissement	3
1.7 Habitat essentiel abordé dans le Programme de rétablissement	3
2. ACTIVITÉS DE RÉTABLISSEMENT	3
2.1 Portée du plan d'action	3
2.2 Habitat essentiel	4
2.2.1 Désignation de l'habitat essentiel visé par le plan d'action	4
2.2.2 Exemples d'activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel	5
2.3 Protection de l'habitat essentiel	5
2.4 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre	6
3. MESURE DES PROGRÈS	8
4. ÉVALUATION SOCIOÉCONOMIQUE	8
5. PLANS ASSOCIÉS	9
6. RÉFÉRENCES	10
ANNEXE A : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES	11
ANNEXE B : CENTRE DE L'HABITAT ESSENTIEL	12

1. SYNOPSIS DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT ET MISE À JOUR

Pour les détails complets, veuillez consulter le programme de rétablissement associé.

1.1 Programme de rétablissement associé

McConnell, A. 2007. Programme de rétablissement de l'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) au Canada, 14 p.

Ce document peut être consulté sur le site Web du Registre public des espèces en péril, à l'adresse www.registrelep.gc.ca.

1.2 Évaluation de l'espèce par le COSEPAC¹

Date de l'évaluation : Mai 2000

Nom commun (population) : Isotrie fausse-médéole

Nom scientifique : *Isotria medeoloides*

Statut du COSEPAC : En voie de disparition

Justification de la désignation : Une seule petite population, rare dans toute son aire de répartition, avec des plantes qui apparaissent de façon irrégulière; aucune observée depuis 1989².

Présence au Canada : Ontario

Historique du statut du COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1982. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998 et en mai 2000.

¹ Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

² Depuis l'établissement du dernier rapport du COSEPAC, une observation confirmée a eu lieu dans le marécage Calton (1998)

1.3 Description de l'espèce

L'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) est une petite orchidée mesurant 9,5 à 25 cm de hauteur. La plante produit cinq ou six feuilles, réunies en un seul verticille au sommet de la tige. Ces feuilles sont glauques, elliptiques ou elliptiques-obovées, surmontées par une ou deux fleurs de couleur vert jaunâtre (U.S. Fish and Wildlife Service, 1992; COSEPAC, 2000).

1.4 Populations et répartition

L'isotrie fausse-médéole vit dans certaines parties de l'est de l'Amérique du Nord, y compris les États-Unis, depuis la Nouvelle-Angleterre et le Michigan, jusqu'au Missouri et à la Caroline du Sud. Au Canada, la seule occurrence connue se trouve dans le marécage Calton, situé dans le comté d'Elgin, près d'Aylmer, en Ontario (figure 1), où l'espèce a été observée par le passé dans quatre secteurs distincts, éloignés de quelques centaines de mètres les uns des autres (COSEPAC, 2000), mais sa présence n'a pas été confirmée dans ces secteurs depuis 1998 (Oldham, comm. pers., 2006; McConnell, 2007). La population de l'Ontario représente moins de 1 % de sa répartition mondiale (McConnell, 2007).



Figure 1. Répartition historique de l'isotrie fausse-médéole au Canada

1.5 Menaces

Deux menaces connues pèsent sur la population ontarienne de l'isotrie fausse-médéole : 1. le piétinement et 2. la dégradation de l'habitat. Les autres menaces possibles comprennent l'herbivorie (chevreuils, limaces), la cueillette et la perte de diversité génétique (McConnell, 2007).

1.6 Buts et objectifs pour l'isotrie fausse-médéole

1.6.1 But

Le but à long terme (de 2006 à 2026) exposé dans le programme de rétablissement (McConnell, 2007) consiste à assurer la persistance et la viabilité de la seule population de cette espèce au Canada. Ce but est considéré comme l'objectif en matière de population et de répartition de cette espèce.

1.6.2 Objectifs du rétablissement

Les objectifs de rétablissement à court terme pour cette population, tels qu'ils sont indiqués dans le programme de rétablissement (McConnell, 2007) sont les suivants :

1. Inventorier le territoire où les quatre sous-populations historiques ont été observées et, si des plants sont découverts, effectuer le suivi des individus.
2. Déterminer la dynamique de la population et les caractéristiques de l'habitat de la colonie du marécage Calton.
3. Élaborer des stratégies pour la protection de la population et de son habitat.
4. Étudier des techniques susceptibles d'accroître la population existante ou de réintroduire l'espèce dans les emplacements historiques (s'il s'avère que l'espèce a disparu) et évaluer la faisabilité de ces techniques.
5. Entreprendre des recherches pour combler les lacunes dans les connaissances liées à la biologie et à l'écologie de l'espèce.

1.7 Habitat essentiel abordé dans le Programme de rétablissement

L'habitat essentiel n'a pas été désigné dans le programme de rétablissement. Il est désigné dans le cadre de ce plan d'action.

2. ACTIVITÉS DE RÉTABLISSEMENT

2.1 Portée du plan d'action

Ce plan d'action aborde les objectifs de première priorité définis dans le programme de rétablissement (se reporter à la section 1.6.2 ci-dessus). Ces objectifs de première priorité sont associés à des stratégies définies comme urgentes ou nécessaires dans le tableau 3 de ce document. En outre, la protection de l'habitat, déterminée comme étant bénéfique dans le programme de rétablissement, est désormais considérée nécessaire et elle est abordée dans le cadre de ce plan d'action. D'autres objectifs et stratégies ne sont pas traités dans le cadre de ce plan d'action, car ils ne sont pas considérés comme indispensables pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour le moment. Le cas échéant, ils pourront être abordés dans les plans d'action ultérieurs. Ce plan d'action traite la plus récente zone d'occurrence

connue de l'isotrie fausse-médéole au Canada, à savoir le marécage Calton, situé dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle est la propriété de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish.

2.2 Habitat essentiel

2.2.1 Désignation de l'habitat essentiel visé par le plan d'action

On sait que l'isotrie fausse-médéole est présente dans le marécage Calton dans de l'habitat décrit comme un « terrain partiellement ombragé, dans la bordure clairsemée d'une forêt de feuillus de seconde venue, près d'une prucheraie mûre [Eastern Hemlock, *Tsuga canadensis*]. Parmi les autres espèces présentes dans le secteur, on compte le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le frêne rouge (*Fraxinus pensylvanica*), le peuplier à grandes dents (*Populus grandidentata*), le châtaignier d'Amérique (*Castanea dentata*), le chêne rouge (*Quercus rubra*) et le cerisier tardif (*Prunus serotina*) » (Brownell, 1982). La communauté végétale a été décrite et cartographiée au niveau du type de végétation selon la classification écologique des terres (CET) pour le sud de l'Ontario (Lee *et al.*, 1998) (MMM Group Limited, 2007).

L'habitat essentiel de l'isotrie fausse-médéole est désigné comme les polygones contigus du type de végétation de la classification écologique des terres de la forêt caducifoliée fraîche à humide d'érables à sucres et de bouleaux jaunes (FOD 6-3) et de la forêt caducifoliée fraîche à humide d'érables à sucre et de frênes des basses-terres (FOD 6-1) dans le marécage Calton, dans lequel on sait que l'isotrie fausse-médéole était présente. Le type de végétation de la forêt caducifoliée fraîche à humide d'érables à sucre et de bouleaux jaunes est souvent associé à des espèces de conifères, comme la pruche ou le cèdre blanc (*Thuja occidentalis*). Il a tendance à être humide, mais bien drainé, et se situe fréquemment sur les pentes basses et les sites qui présentent une microtopographie complexe (Lee *et al.*, 1998). Le type de végétation de la forêt caducifoliée fraîche à humide d'érables à sucre et de frênes des basses-terres est souvent associé au frêne vert (*Fraxinus pensylvanica*) et au frêne noir (*Fraxinus nigra*), et se trouve fréquemment dans le paysage (Lee *et al.*, 1998). Les attributs biophysiques de l'habitat essentiel de l'isotrie fausse-médéole comprennent les forêts mixtes humides, un sol acide, un terrain plat, un couvert avec de petites clairières et un couvert arbustier et herbacé limité (COSEPAC, 2000).

Le cadre de la classification écologique des terres fournit une approche normalisée de l'interprétation et de la délimitation des limites de l'écosystème dynamique. L'approche de la classification écologique des terres classe les habitats non seulement par communauté végétale, mais tient également compte de l'hydrologie et de la topographie, et par conséquent saisit les exigences liées à l'écosystème biophysique de l'isotrie fausse-médéole. Les limites des types de végétation de la classification écologique des terres ont été déterminées grâce à l'interprétation de photos aériennes et à la vérification sur le terrain.

Même si l'espèce n'a pas été observée récemment, son habitat essentiel a été désigné. Dès qu'une ou plusieurs plantes auront été découvertes, toute nouvelle information obtenue sera utilisée pour mieux définir l'habitat essentiel, dans la mesure du possible.

L'annexe B, qui donne les coordonnées du centre de la population et de l'habitat essentiel de l'isotrie fausse-médéole, a été supprimée du document public afin de protéger l'espèce et son habitat. En raison du profil prestigieux de la plante, qui est considérée comme une orchidée très rare, les emplacements connus peuvent être visités par les amateurs d'orchidées et les photographes. Le fait de divulguer l'emplacement non seulement expose la plante à un risque considérable de piétinement accidentel, mais augmente également le potentiel qu'elle soit cueillie.

2.2.2 Exemples d'activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel

Les activités susceptibles de mener à la destruction de l'habitat essentiel de l'isotrie fausse-médéole comprennent, entre autres :

1. les activités qui pourraient entraîner un tassement du sol, dont l'utilisation hors route et hors sentiers battus par des personnes qui se déplacent à pied (p. ex. les randonneurs, les naturalistes et les chasseurs) ou qui conduisent des véhicules récréatifs à moteur (p. ex. les motos tout-terrain et les véhicules tout-terrain). De telles activités peuvent détruire l'habitat essentiel en créant des conditions défavorables pour la germination;
2. les activités telles que l'exploitation forestière, qui mènent à une augmentation considérable de la quantité de lumière qui atteint la couverture morte. Bien que de petites augmentations de la quantité de lumière atteignant la couverture morte semblent être bénéfiques à l'isotrie fausse-médéole (McConnell, 2007), des augmentations considérables peuvent être nocives. Une élévation importante des niveaux de lumière permet à la strate herbacée de prospérer, amenant par là une augmentation de la concurrence et de l'ombrage, ce qui réduit le caractère convenable de l'habitat de l'isotrie fausse-médéole; et
3. la construction de bâtiments, de passerelles ou d'autres structures qui couvrent physiquement l'habitat de l'isotrie fausse-médéole et qui empêchent la germination et la croissance des individus.

2.3 Protection de l'habitat essentiel

Les mesures à prendre pour protéger l'habitat essentiel peuvent comprendre l'application de lois et de politiques comme la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario et les politiques de gestion de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish.

Étant donné que l'isotrie fausse-médéole est inscrite comme espèce en voie de disparition sur la liste des espèces en péril en Ontario, en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD 2007), son habitat peut être protégé en vertu des dispositions générales relatives à l'habitat de la LEVD 2007.

De même, étant donné que l'habitat essentiel de l'isotrie fausse-médéole se trouve sur les terres de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish, une certaine protection peut lui être accordée contre les menaces telles que les activités d'aménagement. Les activités définies dans la section 2.2.2 (ci-dessus) comme susceptibles de mener à la destruction de l'habitat essentiel peuvent être, et sont en train d'être, réduites au minimum grâce à des politiques et à des pratiques en matière de gestion au sein des terres protégées (Difazio, 2003).

Environnement Canada travaille en étroite collaboration avec la province de l'Ontario et l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish pour effectuer une évaluation sur la protection efficace. Si les mesures susmentionnées étaient considérées comme une protection efficace en vertu de la LEP, aucune partie de l'habitat essentiel ne resterait sans protection. Si l'on détermine qu'une partie de l'habitat essentiel reste sans protection, les mesures prises pour assurer sa protection feront l'objet de rapports en vertu de l'article 63 de la LEP et seront affichées sur le Registre public des espèces en péril.

2.4 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre

Environnement Canada s'efforcera d'appuyer la mise en œuvre de ce plan, compte tenu des ressources disponibles et des diverses priorités relatives à la conservation des espèces en péril.

Tableau 1. Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre

Mesure	Priorité	Menaces ou éléments limitatifs	Responsabilité ¹		Échéancier
			Principale	Autre	
Protection					
Mesure 1 : mise à jour du plan de gestion de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish pour le marécage Calton afin qu'il aborde l'isotrie fausse-médéole et qu'il reflète toute nouvelle information dès que celle-ci est disponible.	Élevée	Piétinement, dégradation de l'habitat, herbivorie	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish		Au besoin
Mesure 2 : protéger les occurrences hors des terres de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish grâce à des activités d'intendance. Cette mesure ne sera prise qu'en cas de découverte d'une autre occurrence.	Élevée	Piétinement, dégradation de l'habitat	Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish Environnement Canada-Service canadien de la faune	Au besoin
Surveillance et évaluation					
Mesure 3 : élaborer et mettre en œuvre un protocole de relevé pour mener des relevés au dernier emplacement connu de l'isotrie fausse-médéole et pour surveiller la population, si elle existe.	Élevée	Comblent les lacunes dans les connaissances	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish		2012
Mesure 4 : évaluer le caractère convenable de l'habitat potentiel près du dernier emplacement connu de l'isotrie fausse-médéole (dans le secteur du marécage Calton).	Moyenne	Comblent les lacunes dans les connaissances	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish	Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	2015
Sensibilisation et communication					
Mesure 5 : préparer des documents de communication et les distribuer aux propriétaires fonciers voisins.	Moyenne	Cueillette, dégradation de l'habitat, piétinement	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish		2012
Mesure 6 : passer en revue la documentation et consulter des experts et des planificateurs du rétablissement aux États-Unis afin d'échanger des renseignements et de déterminer les mesures de rétablissement les plus appropriées	Élevée	Comblent les lacunes dans les connaissances	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish		Au besoin

¹ La désignation d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux comme organisme responsable n'engage pas l'organisme en question à mettre en œuvre la mesure citée. La mise en œuvre des mesures dépendra des priorités et des contraintes budgétaires de chaque organisme.

pour l'espèce.			Environnement Canada-Service canadien de la faune		
Remise en état de l'habitat ou rétablissement de la population					
Mesure 7 : si l'existence de la dernière population connue au Canada est confirmée, l'augmenter grâce à une remise en état de son habitat aux alentours de la dernière occurrence connue.	Moyenne	Dégradation de l'habitat, perte de la diversité génétique	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish		Au besoin
Mesure 8 : si la dernière population connue au Canada est jugée disparue, évaluer la faisabilité d'une réintroduction de l'espèce aux emplacements historiques.	Moyenne	Perte de la diversité génétique	Office de protection de la nature du ruisseau Catfish Environnement Canada-Service canadien de la faune		Au besoin

3. MESURE DES PROGRÈS

Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous proposent un moyen de déterminer et de mesurer les progrès visant à atteindre le but proposé pour cette espèce.

Tous les cinq ans, le succès des activités de rétablissement liées à l'isotrie fausse-médéole sera mesuré par rapport aux indicateurs de rendement suivants :

- la persistance de la seule population connue de l'isotrie fausse-médéole au Canada².

4. ÉVALUATION SOCIOÉCONOMIQUE

Cette espèce n'a été trouvée que sur des terres qui appartiennent à l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish. Bon nombre des activités proposées seront intégrées dans la gestion opérationnelle des terres de l'Office de protection de la nature et entraîneront très peu de nouveaux coûts. Les coûts pourraient augmenter si les projets de remise en état s'avéraient nécessaires.

² Si d'autres populations d'isotrie fausse-médéole sont découvertes, cette mesure de rendement sera réexaminée.

Le plan d'action n'apporte aucune nouvelle restriction en matière d'utilisation des terres situées en dehors des terres de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish et, à ce titre, n'aura aucune conséquence socioéconomique indirecte pour le public. Cependant, certaines restrictions mineures pourraient s'appliquer à l'usage récréatif des terres de l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish afin de prévenir les dommages à l'espèce, si cette dernière est redécouverte. Les adeptes de plein air pourraient subir quelques désagréments mineurs si le secteur était fermé à la circulation piétonne afin d'empêcher le piétinement. Ces désagréments n'auront aucune répercussion sur la majorité des utilisateurs du marécage Calton et sont considérés comme mineurs.

Bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qui sont difficiles à quantifier. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique. La biodiversité est importante pour la santé économique et les richesses naturelles actuelles et futures du Canada et de l'Ontario. Un écosystème sain autosuffisant, dont les divers éléments sont en place, y compris les espèces en péril, contribue de façon positive au propriétaire foncier et aux moyens de subsistance publics.

Étant donné que cette population représente la seule présence de l'espèce au Canada, et comme l'espèce est rare à l'échelle mondiale, sa conservation présente des avantages selon le raisonnement ci-dessus.

5. PLANS ASSOCIÉS

La seule occurrence connue de l'isotrie fausse-médéole se situe dans le marécage Calton, dont la gestion est assurée par l'Office de conservation de la nature du ruisseau Catfish, auquel le marécage appartient. Par conséquent, une ébauche du plan de gestion provisoire de l'habitat de l'isotrie fausse-médéole dans le marécage Calton a été élaborée (Anonyme, 1984) à l'intention de l'Office de conservation de la nature du ruisseau Catfish, et ce dernier a ébauché le premier programme de rétablissement pour cette espèce (Difazio, 2003).

6. RÉFÉRENCES

- [Anonyme] 1984. Interim management guidelines for Small Whorled Pogonia habitat on the Authority's Calton Swamp properties. Ébauche. Aylmer (Ont.) : Office de protection de la nature du ruisseau Catfish. 3 p.
- Brownell, V.R. 1982. Status report on the Small whorled pogonia, *Isotria medeoloides*, in Canada. Ottawa : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
- COSEPAC 2000. Évaluation et Rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada sur l'isotrie fausse-médéole *Isotria medeoloides* au Canada – mise à jour. Ottawa. vi + 6 p.
- Difazio, T. 2003. Draft Small whorled pogonia (*Isotria medeoloides*) Recovery Strategy. Catfish Creek Conservation Authority (document inédit).
- Lee, H.T., Bakowsky, W.D., Riley, J., Bowles, J., Puddister, M., Uhlig, P. et McMurray, S. 1998. Ecological land classification for southern Ontario: First Approximation and its Application. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Southcentral Science Section, Science Development and Transfer Branch.
- McConnell, A. 2007. Recovery Strategy for the Small whorled pogonia (*Isotria medeoloides*) in Canada. 13 p.
- MMM Group Limited. 2007. ELC and Field Investigations at Calton Swamp, Elgin County in Support of an Assessment of Habitat Condition and Supply for Small Whorled Pogonia (*Isotria medeoloides*). Document rédigé pour l'Office de protection de la nature du ruisseau Catfish.
- NatureServe. 2010. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [application Web]. Version 6.2. Arlington (VA) : Natureserve. Accès : <http://www.natureserve.org/explorer> [consultée en mai 2010]
- U.S. Fish and Wildlife Service. 1992. Small whorled pogonia (*Isotria medeoloides*) recovery plan, première révision. Newton Corner (MA).

Communications personnelles

Oldham, M., communication personnelle par courriel, 13 février 2006.

ANNEXE A : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES

Veillez vous reporter au programme de rétablissement de l'isotrie fausse-médéole (*Isotria medeoloides*) au Canada (McConnell, 2007) pour obtenir des renseignements sur les effets des activités de rétablissement proposées sur les espèces non ciblées, les communautés naturelles ou les processus écologiques.

ANNEXE B : CENTRE DE L'HABITAT ESSENTIEL

Cette annexe a été supprimée du document affiché dans le Registre public.